



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



SNPES-PJJ/FSU Sud-Ouest
snpespjj.fsu.sudouest@gmail.com

TOUTES ET TOUS EN GREVE LE 12 MARS 2020

Le gouvernement Macron, à l'image de la réforme des retraites et du passage en force avec l'article 49-3 de la Constitution, a pour objectif de restreindre les droits, d'appauvrir et de détruire tous les systèmes de solidarité et de mettre au pas les citoyen.ne.s.

Parmi toutes les réformes antisociales, la loi dite de « transformation de la fonction publique » vient détruire les statuts et les droits des fonctionnaires. Elle supprime les compétences des CAP en formalisant un système clientéliste basé sur l'arbitraire de la ligne hiérarchique, tant sur la mobilité que sur les rémunérations (RIFSEEP : CIA et IFSE), ce qui aura un fort impact sur les carrières.

En bon petit soldat, le ministère de la justice et la PJJ tentent d'imposer, au pas de charge, de profondes transformations tant sur le plan statutaire que sur les missions, qui visent à la destruction du service public d'éducation. La politique statutaire menée par le ministère et la DPJJ démontre le mépris affiché pour les missions et l'ensemble des personnels de toutes catégories, de tous corps et de tous statuts.

Le projet de code de justice pénale des mineur.e.s traduit une réelle méconnaissance de ce qu'est le travail éducatif à la PJJ. Ce texte ne s'attache qu'à l'aspect pénal de la justice des enfants, sans prendre en compte la dimension protectrice et éducative. Le parti pris n'est plus celui d'une société qui donne la primauté à l'éducation et à l'émancipation de sa jeunesse, mais bien celui d'une stigmatisation des plus fragiles au profit d'une logique sécuritaire et autoritaire, voire autoritariste. Seule la rentabilité du temps semble être privilégiée, et le choix est fait de sacrifier le temps indispensable à la mise en place de la relation éducative et à la construction d'un adolescent, au profit d'une justice des enfants centrée sur la décision judiciaire et essentiellement tournée vers des mesures de contrôle et de probation.

Concernant la DIR Sud-Ouest, la grève à l'UEMO de Poitiers, l'occupation de la DT Limousin, les actions menées lors des dernières journées ou séminaires territoriaux sur le CJPM... démontrent à quel point les personnels, toutes catégories confondues, sont opposés à tous ces changements qui auront des conséquences importantes sur les jeunes et les familles que nous accompagnons et sur les collectifs de travail.

NOUS DENONÇONS ET REFUSONS :

- Le CJPM qui, par sa visée principalement répressive, probatoire et comportementaliste, dénaturera profondément et durablement les missions éducatives et aggravera la situation des enfants et des adolescent.e.s qui seront les adultes de demain.
- L'individualisation des carrières avec la fin de la mobilité au barème et la disparition de la parité, ce qui ouvre la porte aux possibles discriminations en lien avec l'âge, le sexe, le genre, les origines, la situation de famille...
- Le CIA, « prime au mérite » discriminante et opaque qui n'a pour seul objectif que de tenter de soumettre les professionnel.le.s, les mettre en concurrence et détruire les collectifs de travail.

- Les remises en cause des missions éducatives et émancipatrices de notre institution
- La dégradation quotidienne des conditions de travail, l'augmentation de la charge de travail et la multiplication des tâches impactent la santé des professionnel.le.s, tout comme l'absence de considération qui engendre isolement et profond mal-être au travail.
- La systématisation du recours aux contractuel.le.s qui participe à une précarisation de plus en plus importante des équipes et à une discontinuité dans les suivis éducatifs.

NOUS EXIGEONS :

- Le maintien des principes fondamentaux de la justice des enfants, de sa spécificité et de la primauté de l'éducatif tels qu'énoncés dans le préambule de l'ordonnance du 02 février 1945 par le rétablissement de cette ordonnance et l'ouverture d'un vrai débat de société pour une justice des enfants à visée éducatrice et progressiste
- Un moratoire sur les lignes directrices de gestion de 2020 et un maintien des mobilités au barème pour l'ensemble des corps
- L'arrêt de la mise en concurrence des agents par le biais, entre autre, de la prime au mérite
- Une revalorisation statutaire de tous les personnels avec un plan massif de titularisation et de formation pour les agents non titulaires
- Une amélioration des conditions de travail qui doit dépasser l'affichage de bonnes intentions qui permet à l'administration de nier la réalité de ce qui est vécu par les professionnel.le.s au quotidien
- Une baisse significative de la charge de travail

La liste est longue : abrogation de l'ordonnance du 02 février 1945 et CJPM, mise à l'épreuve et fin de l'éducatif, mise en concurrence et opacité, casse des collectifs de travail, suppression des CAP et de la mobilité au brème, statuts au rabais, souffrance au travail, casse des retraites... Chacun.e d'entre nous est percuté.e par la multiplication des annonces et des réformes entreprises au sein de notre institution. Cette dernière cherche à avancer cachée en refusant de communiquer pour éviter ainsi toutes revendications allant dans le sens de l'intérêt des jeunes, des familles et des professionnel.le.s.

Défendons une justice des enfants éducative et émancipatrice, nos missions éducatives, nos droits, nos pratiques, nos conditions de travail et refusons toutes les tentatives mises en place pour nous diviser !

Il est impératif de nous faire entendre !

Pour cela, nous appelons l'ensemble des personnels de la PJJ Sud-Ouest à une journée massive de grève et de mobilisation le jeudi 12 mars 2020 et à participer à une assemblée générale des personnels le jeudi 12 mars 2020 à 10 h à la DIR Sud-Ouest